



*Département de l'Eure*  
*Communauté de Communes*  
*du Canton de Rugles*

**ELABORATION**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**INTERCOMMUNAL**

**4B1**

**ANNEXES SANITAIRES**  
**NOTICE SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE, DES EAUX**  
**USEES ET DES DECHETS**

**DOSSIER D'APPROBATION**  
**Vu pour être annexé à la Délibération**  
**du Conseil Communautaire en date du**  
**13 DECEMBRE 2016**

P.L.U.	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
ELABORATION	13 JANVIER 2012	1 <sup>ER</sup> JUIN 2016	13 DECEMBRE 2016

**Xavier DEWAILLY - Urbaniste QUALIFIE**  
**3 allée Jean Jaurès 72100 LE MANS**  
**TEL : 02 43 72 79 13**  
**E-MAIL : [urba.dewailly@orange.fr](mailto:urba.dewailly@orange.fr)**



# SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## I-LE SYNDICAT D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA REGION RISLOISE ET RUGLOISE

Sur une grande partie du canton de Rugles, le service de l'eau est géré par Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise (SAEP3R) : sont concernées les **13 communes de Rugles, Chéronvilliers, Bois-Arnault, Ambenay, Neaufles Auvergnay, La Vieille Lyre, La Neuve Lyre, Champignolles (en partie), Bois Normand près Lyre, Chambord (en partie), Juignettes, Les Bottereaux et Saint Antonin de Sommaire.**

Il regroupe également Glos la Ferrière et Saint Martin d'Ecublei qui ne font pas partie du canton de Rugles.

**Le nombre d'abonnés est de 4314** en 2014, dont 4 abonnés non domestiques.

Le service géré par LE SAEP3R comprend la production, le transfert et la distribution d'eau potable. Le service est exploité en délégation de service public (affermage). Le fermier est Véolia Eau (Rouen). Le contrat a pris effet le 1er janvier 2011 pour 12 ans.

Le syndicat garde à sa charge le renouvellement des canalisations sur plus de 12 m, les grosses réparations et les ouvrages de génie civil, les captages et les ouvrages de traitement.

### **LES RESSOURCES EN EAU POTABLE dans la 3CR**

Sur le territoire, on compte 7 forages en activité.

- Les deux forages des Mollents sur Neaufles Auvergnay
- Le Chêne Milliard sur Chéronvilliers
- Les Poirés (ou Houssières) à La Vieille Lyre
- Le Bas village sur Juignettes
- La Bigotière et Le Saptel à Rugles

#### **Les ressources propres :**

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement annuel m3 année 2013	Prélèvement annuel m3 Année 2014
Prélèvement en nappe souterraine	Chéronvilliers	Forage 800 « Le Chêne Milliard »	10	67472	71580
Prélèvement en nappe souterraine	Bois Normand	Forage « L'Aumône »	20	Forage abandonné	Forage abandonné
Prélèvement en nappe souterraine	La Vieille Lyre	Forage « Les Poirés »	8	46016	46163
Prélèvement en nappe souterraine	Neaufles Auvergnay	Forage 1000 « Les Mollents »	110	150808	192970
Prélèvement en nappe souterraine	Neaufles Auvergnay	Forage 400 « les mollents »	70	70240	67745
Prélèvement en nappe souterraine	Juignettes	Forage « Bas Village »	60	66824	50751
Prélèvement en nappe souterraine	Rugles	Forage « la Bigotière »	70	102998	97826
Prélèvement en nappe souterraine	Rugles	Forage « le saptel »	15	66589	49790
		Volume prélevé	<b>total</b>	570947	576825
		Besoin des usines	<b>total</b>	-17044	-44935
		Volume produit	<b>Total</b>	553903	531890

Besoin des usines qui se décompose ainsi :

Neaufles Auvergnay : 1080 m3 /Rugles « La Bigotière » :43395 m3 / Juignettes : 460 m3

Le SAEP3R complète sa production propre par un achat d'eau aux collectivités voisines de Bourth et Saint Sulpice (SEPASE et Saep Percher), afin d'alimenter les écarts du territoire du SAEP3R. Un total de 6214 m<sup>3</sup> a été acheté en 2014.

Dans la 3CR, les 5 principaux sites de forages en activité disposent de périmètres officiels de protection (SUP).

- « le Village » à Juignettes : DUP 1994
- « Les Houssières » à La Vieille Lyre : DUP 1997
- « Les Mollents » à Neaufles Auvergnay : DUP 1993
- « La Bigotière » à Rugles : DUP 1985
- « Le Saptel » à Rugles : DUP 2000

En matière de qualité de l'eau :

Pour l'année 2014 : l'ARS a effectué 66 prélèvements officiels pour la microbiologie (à 98,5 % conformes) et 77 pour la physico-chimie (100 % conformes).

Véolia a réalisé 55 analyses pour la microbiologie (96,8 % de conformité) et 1 analyse physico-chimique (conforme).

## **LA DISTRIBUTION**

Le linéaire de réseau du SAEP3R est de 292 737 m.

Le rendement a été calculé à 77,37 % pour l'année 2014.

53 fuites ont été réparées en 2014.

Le syndicat dispose de 9 réservoirs :

- Neaufles Auvergnay
- Bois Normand près Lyre
- Chéronvilliers
- la Bigotière à Rugles
- Le Saptel à Rugles
- La Vieille Lyre
- Saint Antonin de Sommaire
- Juignettes (bâche station)
- Ambenay

En 2014, le syndicat a réalisé les travaux suivants :

- Création d'une usine de traitement sur le site du Saptel à Rugles
- Travaux de sécurisation : pose de canalisations, création poste de surpression.

## **II-LE SEPASE**

La Commune de Chaise Dieu du Theil dépend du SEPASE qui comprend également les communes de :

Acon, Les Baux de Breteuil, Bémécourt, Bourth, Breteuil sur Iton, Breux sur Avre, Buis sur Damville, Chanteloup, Le Chesne, Cintray, Condé sur Iton, Corneuil, Dame Marie, Damville, Droisy, Les Essarts, Francheville, Gouville, Grandvilliers, Guernanville, La Guéroulde, Mandres, Manthelon, Roman, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, Saint-Nicolas d'Attez, Saint-Ouen d'Attez, Sylvains les Moulins, Tillières sur Avre, Thomer la Sogne et Villalet.

Le nombre d'abonnés sur Chaise Dieu du Theil est de 156 abonnés domestiques et 8 non-domestiques.

Le service est en gestion directe.

### **Les missions du SEPASE**

#### **En production :**

La réalisation de nouveaux forages permettant de sécuriser l'approvisionnement,

La construction d'un château d'eau augmentant la capacité de stockage,

La mise en place d'un réseau d'interconnexions entre les collectivités adhérentes afin d'assurer leur secours mutuel,

Le suivi de la qualité de l'eau produite en continu avec une télégestion des sites,

La réhabilitation et la sécurisation des ouvrages,

La protection des périmètres de chaque point d'eau.

L'entretien des stations de production et leur réhabilitation.

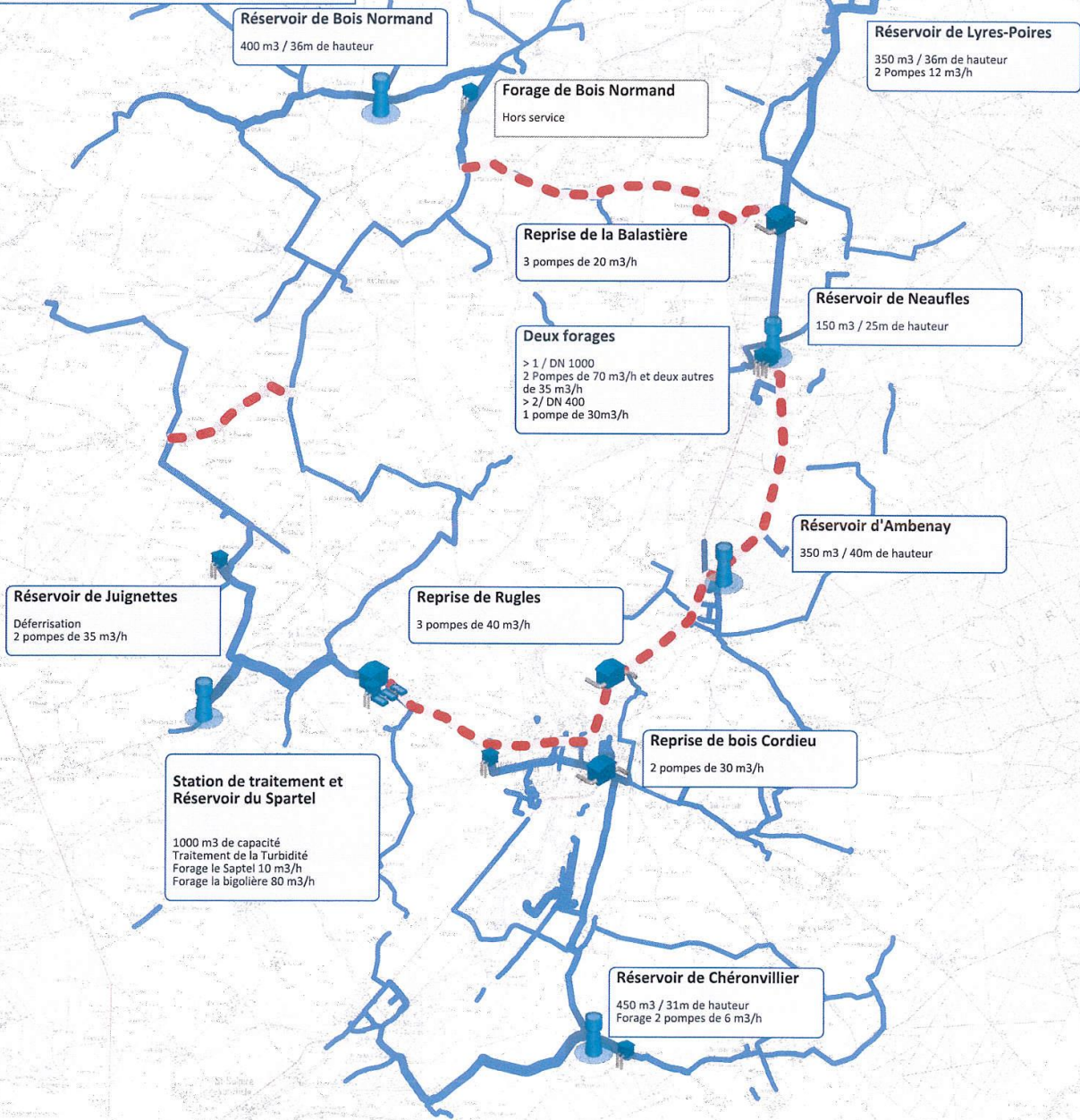
# Carte schématique SAEP 3R



## Légende

### Ouvrage

- Forage
- Réservoir
- Station de surpression
- Usine de traitement
- Canalisation (Travaux de sécurisation)



### En distribution :

Le renouvellement, le renforcement, les extensions des réseaux d'AEP en prévision et en fonction de l'urbanisation des communes,

La réhabilitation des branchements plomb afin de répondre aux exigences règlementaires,

La recherche et la réparation des fuites.

### LES RESSOURCES

Pour alimenter les habitants du SEPASE, 9 captages d'eau potable sont actuellement en exploitation.

La capacité totale de production est de 9 604 m<sup>3</sup>/j ; le prélèvement autorisé de 12 040 m<sup>3</sup>/j ; et le volume prélevé en 2014 de 4 238 m<sup>3</sup>/j, avec un prélèvement maximum à 5 318 m<sup>3</sup>/j.

En 2014, Le volume prélevé a été de 1 521 904 m<sup>3</sup>.

	Forage n°	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)	Prélèvement autorisé (m <sup>3</sup> /j)	Volume prélevé (m <sup>3</sup> /j)	Prélèvement maximum journalier (m <sup>3</sup> )	Volume prélevé 2014
Coulonges	01801X0001	1400	1700	1 129	1 367	411 948
Damville	01798X0034	1000	1200	558	817	203 850
Breux	02161X2001/PC	1300	1300	103	139	12 309
Baux de Breteuil	01792X0015F2	1200	1800	504	633	183 831
Barrières Rouges	01797X0074/F	1600	2400	238	286	86 948
Pont-Thibout	01796X0047F2	504	440	476	509	173 900
Les Petits Prés	01797X0087	1800	1800	1 001	1 168	365 500
Crapotel	215.1.004	600	1080	196	333	71 656
Le Souchet	215.1.001	200	320	33	66	11 962
	<b>TOTAL</b>	9 604	12 040	4 238	5 318	1 521 904

Le syndicat a, en plus, acheté 1 111 m<sup>3</sup> à Véolia.

### LA DISTRIBUTION

#### **Les infrastructures :**

- **Baux de Breteuil** : réservoir sur tour + station de pompage
- **St Denis du Béhélan** : réservoir sur tour
- **Bémécourt** : réservoir sur tour
- **Breteuil** : station de pompage des Barrières Rouges + surpression
- **La Guéroulde** : réservoir sur tour + station de pompage du Pont Thibout
- **Mandres** : réservoir sur tour
- **Bourth** : réservoir sur tour + station de pompage du Souchet
- **Bourth** : réservoir sur tour du Gérier
- **Bourth** : station de pompage de Crapeutel
- **Coulonges** : station de pompage
- **Sylvain les Moulins** : réservoir semi-enterré des Meurgers + usine de dénitrification
- **Le Sacq** : réservoir semi-enterré des Millerieux
- **Manthelon** : Réservoir sur tour du Clairet
- **Villez** : réservoir semi-enterré
- **Thomer la Sogne** : réservoir sur tour du Quardin
- **Morainville** : réservoir sur tour du Faily
- **Damville** : réservoir sur tour + station de pompage des Chérottes + bache de mélange
- **Roman** : réservoir sur tour du Renoulet
- **Breux** : réservoir sur tour + station de pompage
- **Droisy** : réservoir sur tour + station de pompage
- **Tillières sur Avre** : réservoir sur tour + station de pompage + réservoir semi-enterré

Le volume total de stockage est de 7900 m<sup>3</sup> (16 réservoirs et 4 cuves).

Le réseau s'étend sur 756 kms.

Le rendement du réseau de distribution est de 83 %.

### **III-LE SAEP DU LIEUVIN SUD ET PAYS D'OUCHE**

Les communes de Bois Anzeray (qui dépendait du SAEP de Bosc-Renoult La Barre) et de La Haye Saint Sylvestre (qui était alimentée par le SAEP de Mélicourt Saint Pierre de Cernières) sont depuis le 1er janvier 2014 réunies au sein du nouveau SAEP du Lieuvin Sud et Pays d'Ouche.

Les autres communes du SAEP LPO sont Bosc Renoult, Thevray et La Barre en Ouche.

En 2014, le syndicat du Lieuvin Pays d'Ouche a réhabilité les réservoirs de Gisay la Coudre et de la Haye Saint Sylvestre.

L'étanchéité des cuves a été refaite ainsi que les étanchéités extérieures des deux réservoirs.

En septembre 2014, le syndicat a également entrepris un diagnostic de ses forages qui a montré que les forages du champ captant de St Agnan étaient altérés.

Pour l'année 2014, pour LIEUVIN SAEP – Mélicourt Cernières :

- 1209 abonnés dont 53 sur Chambord, et 257 sur la Haye Saint Sylvestre
- 1 installation de production à St Agnan de Cernière (147 792 m3 produits)
- 4 réservoirs (750 m3)
- 145 km de réseau
- 80,3 % de rendement du réseau (17 fuites réparées)

Toutes les analyses sur la ressource ont été à 100 % conformes.

Sur le territoire de la communauté de communes du canton de Rugles, on trouve :

- une installation de reprise à Bois Branger
- un réservoir à la Haye Saint Sylvestre

# L'ASSAINISSEMENT

## 1- L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LA 3CR

### **Les unités de traitements et réseaux existants :**

Rugles, Ambenay, La Vieille et la Neuve Lyre (ces deux dernières communes sont regroupées en syndicat intercommunal : SIA des Lyres).

### **Nature des procédés de traitement des stations d'épuration**

Boues activées : Rugles (- de 5 ans) avec 3720 EH, et la Neuve Lyre (- de 10 ans) avec 1100 EH (capacité de traitement en Equivalents Habitants).

Filtre planté de Roseaux : Ambenay (- de 10 ans : mise en service en 2008) avec une capacité nominale de 300 EH.

Ces stations récentes ne nécessitent pas de travaux.

### **Assainissement collectif de Rugles (Rapport annuel 2013)**

A ce jour, toute la zone urbanisée est collectée, à l'exception :

- des hameaux qu'il est prévu de raccorder ultérieurement : La Forge, Le Plessis, Les Déserts ;
- des hameaux définis en zone assainie en non collectif : Le Moulin Rouge, Herponcey, Le Ménillet, Messey, Château du Buisson, Hameau des Bois, Sainte Opportune, La Maison Blanche, La Petite Bonneville, La Grande Bonneville, La Chesnay, La Ferme de l'Ecureuil, Le Bois Cordieu.

Le Service de l'assainissement collectif est géré en régie directe.

La maintenance, l'entretien et la gestion des équipements de traitement sont également assurés en régie directe.

La population desservie est de 2240 habitants.

Le service compte 1045 abonnés domestiques et 4 abonnés non domestiques.

Le nombre d'autorisations de déversement d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de 20.

Les premières tranches du réseau ont été réalisées dans les années 1966 / 1968. Il est constitué de canalisations de diamètre 150 et 200mm.

Le linéaire du réseau de canalisation est de 33 kms (réseau séparatif).

Le réseau séparatif des eaux usées et eaux pluviales a subi en 2006 et 2007 d'importants travaux de réhabilitation.

Le réseau est équipé de 9 postes de relevage ou de refoulement.

**La station d'épuration** (3 720 eq/hab) est implantée Chemin de Bailly à Rugles.

Elle a été mise en service en Juin 2011.

Le traitement est de type « boues activées »

Les boues subissent un épaissement sur table d'égouttage avant un stockage dans un silo puis une valorisation agricole.

### **Assainissement Collectif à Ambenay**

Le service de l'assainissement collectif (collecte, transport et dépollution) est géré au niveau communal et exploité en régie.

96 abonnés au service sont comptabilisés. Le taux de desserte est de 73,85 % (130 abonnés potentiels).

Le réseau séparatif d'eaux usées s'étire sur 2,91 km.

La commune dispose d'une station d'épuration avec roseaux, mise en service en septembre 2008.

180 à 200 habitants sont raccordés actuellement pour une capacité de 300 équivalents-habitants.

### **Assainissement Collectif à Chéronvilliers**

Il s'agit de l'assainissement collectif de la Résidence Jouanicou (Rapport annuel - exercice 2013).

Le service est exploité en régie directe. Véolia Eau assure une mission d'assistance technique pour l'exploitation du système (convention signée le 6 mai 2011)

Afin de traiter les effluents domestiques du lotissement de la Résidence Jouanicou, la collectivité a construit sur ce site :

- un réseau gravitaire séparatif de collecte des eaux usées d'environ 600 ml,

- une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 200 éq-habitant, comprenant dégrillage manuel, bassin à boues activées, décantation secondaire et stockage des boues excédentaires  
Le nombre total d'abonnés est de 46.

## **2. L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

L'ensemble des communes du canton de Rugles ont délibéré sur un choix de zonage d'assainissement.

En dehors des 5 communes qui possèdent un système d'assainissement collectif sur une partie de leur territoire : Ambenay, Rugles, la Neuve Lyre et la Vieille Lyre, Chéronvilliers (sur un seul quartier), les autres communes ont classé l'ensemble de leur territoire en « Zone assainie en non collectif ».

60% des logements ou établissements actuellement non desservis par un réseau de collecte, resteront en assainissement non collectif.

### RAPPORT SPANC 2015 :

#### **Le contexte**

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a institué l'obligation pour les communes de mettre en place le contrôle des installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2005. La Communauté de Communes du Canton de Rugles (3CR) a fait le choix en 2005 lors de la création du SPANC de faire appel à des bureaux d'études indépendants.

Suite à un appel d'offres, 3 bureaux d'études ont été retenus : Vecteur Scan, Iris Conseil et B3E.

Après 3 ans d'études et à la fin de la durée du marché, la collectivité a fait le choix de poursuivre les diagnostics par ses propres moyens afin de se rendre plus disponible pour les usagers et pouvoir finir l'étude dans les résidences secondaires et chez les personnes récalcitrantes.

Ce fonctionnement à l'échelle intercommunal permet de soulager les communes d'une compétence obligatoire et nécessaire, difficile à mettre en œuvre individuellement.

Les objectifs du SPANC sont multiples :

- Responsabiliser les différents acteurs de l'assainissement non collectif (usagers, bureaux d'étude, terrassiers...),
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur, pour la protection des milieux naturels et le maintien de la salubrité publique.

#### **Le Territoire**

Le service public d'assainissement non collectif porte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes soit 16 communes et une population totale de 7995 habitants répartie comme suit :

#### **Nombre d'installations**

Le SPANC concerne à ce jour environ 2477 installations d'assainissement non collectif en fonctionnement réparties sur l'ensemble du territoire du canton de Rugles.

Lors de la première campagne de diagnostics réalisée en 2005 et 2007 par 3 prestataires (VScan, B3E et Iris Conseils), 1436 diagnostics ont été réalisés.

Par la suite, un technicien de la collectivité a pris le relais et à la fin de l'année 2015 il reste 1% des installations d'assainissement qui ne sont pas encore contrôlées. Il a été constaté une grande vétusté des installations, près de 60% des installations étant à réhabiliter.

## **Présentation du SPANC**

### **Les statuts**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Rugles a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et fonctionne actuellement en régie. Le Conseil Communautaire lui a attribué les missions suivantes :

- Diagnostic pour les installations existantes
- Instructions et contrôle de la conformité des installations neuves
- Entretien et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- Accompagnement à la gestion administrative et au suivi des dossiers de réhabilitation des installations non-conformes à concurrence du nombre annuel de projet retenus au titre des subventions attribuées par le Département et l'Agence de l'eau.

## Bilan d'activité

### Le diagnostic des installations existantes

L'objectif des diagnostics est d'obtenir, pour la Communauté de Communes, un bilan exhaustif de l'état des filières d'assainissement non collectif existantes.

Ce bilan a pour but :

- De dégager les priorités en termes d'action (petits travaux, réhabilitation, entretien...) pour chaque usager,
- D'informer les Maires des « points noirs de l'assainissement non collectif » sur leur commune,
- De hiérarchiser les installations à réhabiliter en priorité.

**Depuis 2005, près de 2450 installations ont été contrôlées sur le canton.**

Ce tableau présente le classement des installations existantes contrôlées en 2015 en diagnostique initial :

	1	2	3	4	5	Total
Installations	0	0	3	2	2	7

### Contrôle de bon fonctionnement et diagnostic de vente des installations existantes

L'objectif des visites est de vérifier l'état de fonctionnement d'une installation d'assainissement soit suite à une demande d'un usager pour une vente soit dans le cadre des contrôles périodiques (le diagnostic initial étant déjà réalisé).

Ce bilan a pour but :

- D'informer les acheteurs de l'état de l'installation d'assainissement du bien qu'il prévoit d'acquérir.
- De vérifier l'évolution des ouvrages (état, entretien, changement...) depuis le diagnostic initial.
- Réinformer les usagers sur l'état de conformité, les risques de pollutions et les risques pour la salubrité de l'installation.
- Proposer ou reproposer au plus polluant la réhabilitation

Ce tableau présente le classement des installations existantes contrôlées en 2015 en contrôle de bon fonctionnement :

	1	2	3	4	5	Total
Installations	10	16	61	34	2	123

#### 1 : Installation complète

Conforme ou semblant conforme, correctement dimensionnée et en bon état de fonctionnement.

#### 2 : Installation présentant quelques anomalies structurelles et/ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs et/ou un manque d'entretien

Quelques travaux d'adaptations. Pas de risques pour l'environnement ou la salubrité, installation un peu sous dimensionnée

#### 3 : Installation incomplète, sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements

Significativement sous dimensionnée et /ou avec un dysfonctionnement majeurs sans rejet en surface.

Zone sans enjeux : Travaux 1 an en cas de vente.

Zone à enjeux environnemental : Travaux obligatoires sous 4 ans, 1 an en cas de vente.

Zone à enjeux sanitaire : Travaux obligatoires sous 4 ans, 1 an en cas de vente.

#### 4 : Installation présentant des risques pour la santé des personnes

Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes).

#### 5 : Absence d'installation

Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

### Le contrôle de conception et d'implantation

Le contrôle de conception doit être réalisé préalablement à toute réalisation d'une installation d'assainissement non collectif, qu'il s'agisse d'une réhabilitation ou d'une nouvelle habitation.

Le tableau suivant présente les avis donnés lors des contrôles réalisés en 2009 et 2015 :

	Avis favorable avec ou sans réserves	Avis défavorable	Total
2009	19	3	22
2010	19	1	20
2011	18	1	19
2012	17	0	17
2013	17	0	17
2014	23	0	23
2015	3	0	3

### Le contrôle de réalisation installation neuve ou réhabilité

Le contrôle de réalisation doit être effectué lors de toute réalisation d'un assainissement non collectif. Il doit s'effectuer « tranchées ouvertes », ou éventuellement sur photos avant remblaiement.

Le tableau suivant présente les avis donnés lors des contrôles réalisés en 2009 et 2014 :

	Avis favorable	Avis défavorable	Total
2009	26	7	33
2010	14	4	18
2011	13	2	15
2012	48	0	48
2013	42	1	43
2014	40	0	40
2015	28	0	30

Avis favorable : la mise en œuvre de l'installation est conforme au projet validé.

Avis défavorable : la mise en œuvre de l'installation d'assainissement non collectif n'est pas conforme au projet validé ou présente une erreur de réalisation ou n'a pu être contrôlée avant le remblaiement.

## 3. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Sur le territoire de la Communauté de Communes, seules les communes dotées d'un réseau d'assainissement collectif disposent d'un véritable réseau d'évacuation des eaux pluviales. Les parties les plus récentes des réseaux, ou celles qui ont été réhabilitées, ont été conçues de manière « séparative ». Un réseau réservé aux eaux pluviales est alors mis en place parallèlement à un réseau exclusivement destiné aux eaux usées. Les exutoires sont souvent des fossés, des petits cours d'eau intermittents, des bras ou affluents de la Risle, ou la Risle elle-même

Sur Rugles par exemple, le quartier du Saptel et les rues A. Briand et du Gal de Gaulle sont en partie desservies par un réseau eaux pluviales. A l'Est de la ville, le secteur de la rue Jean Moulin, rue de Verneuil et de la Chenotière, est concerné. A l'Ouest, la rue Pierre Marquis et les logements sociaux du Petit Hanoy sont également desservis par un réseau séparatif.

Sur le territoire des Lyres, on peut constater que les deux centres villes de La Neuve Lyre et La Vieille Lyre sont desservis par un réseau d'eaux pluviales (EP). Pour La Vieille Lyre, un réseau principal de 300 mm de diamètre dessert la rue Saint Pierre, passe Place de l'église et rejoint la Risle. Sur La Neuve Lyre, on peut distinguer 3 secteurs principaux : route d'Evreux-chemin de la Ronce (300 mm), rue de la Gare-rue Loiziel (600 mm), ruelle Saint Nicolas-rue aux Tanneurs (500 mm).

Sur Ambenay, un réseau a été remis à neuf dernièrement.

La plupart des autres bourgs disposent d'un petit réseau canalisé dirigeant les eaux pluviales vers un exutoire (sur Bois-Anzeray vers la mare communale par exemple).

Les écoulements de surface créés pour l'assainissement agricole ont parfois un rôle prépondérant pour éviter les inondations lors de pluies importantes. Lors de l'étude du PLUi, les élus ont repéré les écoulements d'eaux pluviales à préserver absolument (voir extraits ci-dessous : en bleu foncé les cours d'eau, en bleu clair les fossés d'assainissement à maintenir).

De plus, le long des routes d'accès aux bourgs, les fossés ont un rôle important et doivent être entretenus régulièrement.

# LES DECHETS

Le Canton de Rugles fait partie du secteur Sud du SDOMODE, qui compte au total 51 976 habitants. Ce secteur comprend : la CC Bernay (16 999), le Pays Beaumontais (11 383), la CC Beaumesnil (4 959), la CC Broglie (6 341), la CC Risle Charentonne (4 481) et la CC Rugles (7 813). Populations légales en vigueur au 1er janvier 2013, sans doubles comptes (source : INSEE)

Pour les données, sont groupées : CC de Rugles, CC de Beaumesnil et Intercom du Pays Beaumontais (résultats proratisés à la population pour les gisements d'ordures ménagères et d'emballages).

## 1. La collecte



### Communauté de Communes du Canton de Rugles

Calendrier de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif des emballages - Année 2014

En vert : les jours de collecte des ordures ménagères uniquement

En jaune : les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif des emballages

Les jours de collecte décalés suite à un jour férié sont soulignés et en caractères gras

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>LUNDI</b>												
BOIS-ARNAULT CHÉRONVILLIERS CHAISE-DIEU-DU-THEIL	06 13	03 10	03 10	07 14	05 12	02 <b>10</b>	07 <b>15</b>	04 11	01 08	06 13	03 10	01 08
	20 27	17 24	17 24	<b>22</b> 28	19 26	16 23	21 28	18 25	15 22	20 27	17 24	15 22
			31			30			29			29
<b>MARDI</b>												
RUGLES	07 14	04 11	04 11	01 08	06 13	03 <b>11</b>	01 08	05 12	02 09	07 14	04 <b>12</b>	02 09
	21 28	18 25	18 25	15 <b>23</b>	20 27	17 24	<b>16</b> 22	19 26	16 23	21 28	18 25	16 23
<b>MERCREDI</b>												
LA NEUVE-LYRE, LA VIEILLE-LYRE, CHAMPIGNOLLES, BOIS-ANZERAY LES BOTTÉREUX	<b>02</b> 08	05 12	05 12	02 09	07 14	04 <b>12</b>	02 09	06 13	03 10	01 08	05 <b>13</b>	03 10
	15 22	19 26	19 26	16 <b>24</b>	21 28	18 25	<b>17</b> 23	20 27	17 24	15 22	19 26	17 24
	29		30				30		29		31	
LA HAYE ST SYLVESTRE	<b>02</b> 08	05 12	05 12	02 09	07 14	04 <b>12</b>	02 09	06 13	03 10	01 08	05 <b>13</b>	03 10
	15 22	19 26	19 26	16 <b>24</b>	21 28	18 25	<b>17</b> 23	20 27	17 24	15 22	19 26	17 24
<b>JEUDI</b>												
AMBENAY BOIS-NORMAND, CHAMBORD NEAUFLES-AUVERGNY	<b>03</b> 09	06 13	06 13	03 10	<b>02 09</b>	05 <b>13</b>	03 10	07 14	04 11	02 09	06 <b>14</b>	04 11
	16 23	20 27	20 27	17 <b>25</b>	15 22	19 26	<b>18</b> 24	21 28	18 25	16 23	20 27	18 <b>26</b>
	30			30		30	31		30		30	
<b>VENREDI</b>												
RUGLES, ST-ANTONIN DE SOMMAIRE JUIGNETTES	<b>04</b> 10	07 14	07 14	04 11	<b>03 10</b>	06 <b>14</b>	04 11	01 08	05 12	03 10	07 <b>15</b>	05 12
	17 24	21 28	21 28	18 <b>26</b>	16 23	20 27	<b>19</b> 25	<b>16</b> 22	19 26	17 24	21 28	19 <b>27</b>
	31			31			29		31		31	

ATTENTION : Les déchets issus du tri doivent être déposés dans les sacs destinés à cet effet ou en vrac dans les bacs jaunes.

La présence de sacs noirs dans les bacs de tri sélectif entraînera le refus de collecte de ce dernier.

Le tri sélectif en porte à porte a été mis en place en 2012 dans le sud du territoire du SDOMODE, et notamment sur la 3CR depuis le 6 février 2012 (bacs ou sacs jaunes).

Le verre est uniquement collecté en apport volontaire.

29 points de tri existent sur le territoire de la Communauté de Communes.

Un point tri peut accueillir selon les endroits plusieurs types de conteneurs :

- Conteneur papiers
- Conteneur cartons
- Conteneur verre

COMMUNE	ADRESSE	VERRE	CARTON	PAPIER
Ambenay	Cimetière	2	2	1
Bois Anzeray	Mairie	1	1	1
Bois Arnaut	Le Crétail	1	1	0
	Les Siaules	1	0	1
	Salle des fêtes	2	2	1
Bois Normand	Mairie	1	1	1
Chambord	Village	1	1	1
Champignolles	Manet	1	0	1
Chéronvilliers	Le Bourg	1	0	1
	Le Plessis	1	0	1
	Les Hautes Crières	1	0	1
Juignettes	Mairie	1	1	1
La Chaise dieu du Theil	Mairie	1	1	1
La Haye st Sylvestre	Mairie	1	1	1
La Neuve Lyre	Cimetière	3	2	1
	Sovagib	1	1	1
La Vieille Lyre	Stade	2	1	1
	Village	1	1	1
Les Bottereaux	Village	1	1	1
Neaufles Auvergnay	Salle des fêtes	1	1	1
Rugles	Déchetterie	1	0	1
	La Garenne	3	2	2
	Le Doyenné	1	0	1
	Le Mutan	2	0	1
	Le Saptel	1	0	1
	Péchiné	1	0	1
	Hopital	0	0	0
	Ecole petit pré	0	0	1
Salle des fêtes	1	0	0	
St Antonin de Sommaire	Les Ecoles	1	1	1

## 2. Le traitement des déchets collectés :

### - Les quais de transfert

Le SDOMODE dispose de 4 quais de transfert qui jouent un rôle clé dans l'optimisation du transport des flux de déchets collectés en porte à porte.

Le quai de transfert est une installation servant au stockage provisoire des déchets ménagers (ordures ménagères et/ou emballages), issus des collectes. Ces déchets sont ensuite acheminés dans des bennes de grand volume et convoyées par 2, vers leur lieu de traitement. Le quai de transfert joue ainsi un rôle capital dans la réduction des transports routier.

Les sites sont situés à : Pont-Audemer, Malleville-sur-le-Bec, Bernay et Les Bottereaux.

Le gisement réceptionné en 2013 est de 33 082 tonnes dont 29 194 t d'ordures ménagères et 3 888 t issues du tri sélectif.

Le site des Bottereaux, pour le canton de Rugles, a collecté 1790 tonnes d'Ordures Ménagères (à destination du CETRAVAL) et 175 t de tri sélectif (à destination du centre de tri).

### - Le centre de Tri

Situé à Pont-Audemer, il est destinataire de tous les emballages, papiers et d'une partie des gros cartons collectés sur le territoire. Il fait l'objet d'un arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Un tri est effectué en fonction des matériaux, puis intervient la mise en balles et l'expédition vers les usines de recyclage.

En 2013 : 8392 tonnes de matériaux ont été réceptionnées dont 7706 tonnes en provenance du SDOMODE.

### - Les plateformes multifilières

Le SDOMODE est maître d'ouvrage de deux plateformes multifilières accueillant déchets vertes, bois et gravats, et amiante, situées sur les communes de Beaumontel et de Martainville.

Le gisement réceptionné en 2013 s'est élevé à 28 681 tonnes, dont 10 939 t à Martainville et 17 742 t à Beaumontel (plus près de la 3CR).

Les matériaux y sont transformés en produits de qualité : compost Valorisle, bois broyé et concassés de gravats.

34 350 tonnes de déchets verts ont été traitées en 2013.

Le procédé de compostage est mis en oeuvre sur une durée de 7 à 9 mois. Le compost est repris par des agriculteurs et des collectivités adhérentes.

La production de compost Valorisle s'élève à 6076 tonnes en 2013.

Le bois (6234 tonnes) bénéficie également d'une filière de valorisation : valorisation énergétique pour 60 % pour alimenter la chaudière de l'usine de recyclage de papiers de Grand couronne et 40 % en cimenterie.

Les gravats (9110 t) sont concassés et criblés et deux fractions de concassé sont proposés à la vente.

Une nouvelle filière amiante (tôles ondulées, canalisations et fibrociment : 92 t) a été mise en place en fin 2012. Chaque point de collecte est composé de 2 bennes de 15 m<sup>3</sup> équipées d'un double big-bag et d'une bâche.

### - Les déchèteries

Elles sont au nombre de 17, dont une à Rugles.

Les 17 déchèteries de l'Ouest de l'Eure appartiennent aux Communautés de Communes, qui assurent leur gestion. Le SDOMODE assure l'enlèvement des produits (bennes, déchets), appelé compétence bas de quais, pour les diriger vers leur filière de traitement et de valorisation.

En 2014, sera menée une étude de faisabilité de la prise en charge par le syndicat de la gestion des « hauts de quais » des déchetteries (bien matériel, personnel d'accueil, entretien du site et règlement intérieur) de la compétence des Communautés de Communes pour l'instant.

Les déchèteries comptent en moyenne 15 filières : Encombrants, gravats, pneumatiques, ferrailles, bois, piles et batteries, huiles usagées, Déchets Ménagers Spéciaux (déchets toxiques, peinture, solvants, etc.), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plâtre, déchets verts. Tous ces produits une fois collectés en bennes ou en armoires de stockage sont ensuite acheminés vers leurs filières dans le cadre de contrats d'exploitation détenus par le Syndicat.

63 858 tonnes ont été réceptionnées dans les déchèteries en 2013.

La fourniture et les rotations de bennes sont confiées à 2 prestataires de services.

En 2013, 154 000 km ont été parcourus par 11 165 bennes de déchèteries.

### - Le CETRAVAL

LE CETRAVAL est situé à Malleville-sur-le-Bec. C'est une installation de stockage de déchets non dangereux qui permet de traitement des déchets ultimes. Le suivi environnemental y est prépondérant.

Les déchets résiduels sont constitués, en 2013, de 45 043 tonnes d'ordures ménagères, 8265 t d'encombrants et de 1773 t de plâtre. Les ordures ménagères représentent près de 37 % des déchets traités par le SDOMODE. La moitié est traitée par enfouissement au CETRAVAL, l'autre étant envoyée dans des centres d'incinération.

40 046 tonnes de gisement ont été réceptionné en 2013, dont 25 266 t d'Ordures Ménagères, 8265 t d'encombrants, 5918 t de gravats, 448 t de DIB (déchets industriels banals), 91 t de plâtre et 58 t d'amiante.

Le site dispose de 40 puits dont 23 sont équipés de pompes permettant le traitement des lixiviats (fraction liquide produite par les déchets lors de leur stockage sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle). La quantité de lixiviats traitée par la station est de 10 410 m<sup>3</sup>.

Les analyses de rejets de la station de traitement des lixiviats ont systématiquement été conformes à l'arrêté préfectoral, en 2013.

Les fumées des torchères, les eaux souterraines et les eaux pluviales font également l'objet de contrôles réguliers. En date du 24 avril 2013, le syndicat a obtenu la certification ISO 14 001 pour le CETRAVAL.

La politique environnementale poursuit 3 objectifs :

- Maîtriser les rejets polluants dans les bassins d'eaux pluviales
- S'assurer de la confiance des associations et communes voisines
- Gérer la hauteur des lixiviats dans les casiers.

Pour le traitement des encombrants (enfouissement au CETRAVAL), la mise en place d'une filière de valorisation devrait permettre de réduire le part enfouie.

Pour le plâtre et l'amiante, le SDOMODE est dans l'attente de l'autorisation d'exploiter un nouveau casier dédié (actuellement traitement à l'extérieur du territoire).

L'exploitation du casier VII est entrée en vigueur le 8 décembre 2010. Il a déjà accueilli (au 31 décembre 2013) 111 800 tonnes ce qui correspond à la moitié de sa capacité.

En 2014, aura lieu une étude pour définir une nouvelle exploitation du site dans sa globalité (faisabilité technico-économique d'évolution du site).

#### **Ont été traités en 2013 :**

- 5961 t de verre
- 3503 t d'emballages
- 3022 t de papiers
- 1252 t de refus de tri

En 2013 ont été constatées une augmentation du tri des emballages et des papiers, une amélioration de la qualité du tri (moins de refus de tri) et une baisse du tri du verre.

12 486 tonnes ont été recyclées au total en 2013.

En ce qui concerne les déchets reçus en déchèterie : 2220 tonnes de ferrailles, 390 t de déchets diffus spécifiques, 24 tonnes de batteries, 43 t d'huiles de vidange ont été traitées en 2013.

De même dans les filières REP, 61 t de pneumatiques, 4 tonnes de lampes et néons, 1287 t de DEEE (déchets des équipements Electriques et Electroniques) et 15 t de piles et accumulateurs, ont été traitées par le SDOMODE

En 2014 : Mise en place de deux filières REP à Responsabilité Elargie du Producteur avec les déchets d'ameublement comme le mobilier d'intérieur et de jardin ou la literie (éco-organisme Eco-mobilier), et les Déchets Diffus Spécifiques des ménages, comme les peintures, colles, solvants, produits phytosanitaires... (éco-organisme Eco-DDS)

L'opération « Compostage Individuel » initiée par le SDOMODE a vu le jour en juillet 2005, avec une montée en puissance de 2008 à 2010.

L'objectif principal de cette opération est de réduire la fraction fermentescible (part représentée par les déchets organiques) des ordures ménagères en permettant aux habitants de réaliser leur propre compost.

Afin d'inciter ceux-ci, le SDOMODE propose aux 70 000 foyers de l'Ouest de l'Eure d'acquérir un composteur en bois ou plastique pour la somme de 15 euros et les accompagne dans leur geste de réduction en leur fournissant un guide « les secrets d'un compostage de jardin réussi », ainsi qu'un bio-seau permettant de trier les déchets.

L'objectif d'impact principal du programme est de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective (verre, emballages, papier)) du territoire d'ici 2015.

#### **La communauté de communes de Rugles semble très concernée par l'importance des refus de tri.**

Devant les problèmes de qualité du tri, ont été réalisées des opérations de porte-à-porte en plus des suivis de collecte des collectivités concernées. Des rencontres ont également eu lieu avec les collectivités et le collecteur en afin de mieux cibler les problèmes de tri pour mieux y remédier.

En 2011, sur le 1er trimestre : 110 contrôles ont eu lieu sur les communes de Bois-Arnault, Chéronvilliers et Chaise Dieu du Theil. Aucun sac n'a été refusé. 90 contrôles ont eu lieu sur les communes de La Neuve Lyre, La Vieille Lyre, Champignolles, Les Bottereaux et Bois Anzeray. Aucun sac n'a été refusé.

Pour le 2ème trimestre, 187 contrôles ont eu lieu sur la commune de Rugles. Aucun sac n'a été refusé. 94 contrôles ont eu lieu sur Ambenay, Chambord et Bois Normand près Lyre. 2 sacs ont été refusés.

Pour le 3ème trimestre, 102 contrôles ont eu lieu sur les communes de Bois-Arnault, Chéronvilliers et Chaise Dieu du Theil. 5 sacs ont été refusés.

Pour le 4ème trimestre, 85 contrôles ont eu lieu sur les communes de La Neuve Lyre, La Vieille Lyre, champignolles et Bois Anzeray. 1 seul sac a été refusé.

### **Vers un tri optimal dans les bennes**

Au 1er trimestre, à la déchèterie de Rugles, 2 bennes de la filière « déchets verts », une benne « gravats » et une « encombrants » étaient non conformes du fait de la présence de : Souche, bois mélaminé, sacs plastique, plâtre, torchis, bâche plastique, DDS, DEEE, pneu VL, gravats, bois, plâtre...

Au 3ème trimestre, à Rugles, 2 bennes de la filière « encombrants » étaient non conformes du fait de la présence de : aspirateur, WC, DEEE, huile, papiers WC, DEEE, compost.

Au 4ème trimestre, à Rugles, 2 bennes de la filière « encombrants » étaient non conformes du fait de la présence de nombreux sacs de plâtre, ferrailles, DDS, DEEE, cartons, et pneus.

### **Le parcours des déchets de la Communauté de Communes (source : Service environnement 3CR)**

- OMR : Collecte (Véolia) → Quai de transfert des Bottereaux → Transfert (Véolia mandaté par le SDOMODE) → Traitement (enfouissement ou incinération)
- TRI en porte à porte (Carton, métal, plastique) : Collecte (Véolia) → Quai de transfert situé aux Bottereaux (sur notre territoire) → Transfert (Véolia mandaté par le SDOMODE) → Centre de tri (SDOMODE) → Valorisation ou enfouissement pour refus
- TRI en apport volontaire (papier, verre, carton) : Collecte (par société privée mandatée par le SDOMODE) → Tri et Valorisation (revente)
- Déchetterie (gardiennage en régie) : Location rotation de bennes (Royer ou Eco Organismes mandatés par le SDOMODE) → Transfert vers différentes plates formes de traitement et/ou valorisation → Valorisation où traitement par le SDOMODE où Eco organismes.